

# VILLE DE LA RIVIERE-DE-CORPS

## EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*La séance ouverte à 20 h 00 est présidée par Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS.*

### *Conseil Municipal*

Séance du 28 mai 2018

**ETAIENT PRESENTS** : MME V. SAUBLET SAINT-MARS, MAIRE – M. C. PAGLIA – MME L. AUMIGNON – M. C. GRADELET – MME MC. ROUSSELOT - M. JM. MILANDRE, MAIRES ADJOINTS - M. JJ. ALLARD, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE - MMES E. CHAUDRON - B. MULAC - MM. A. MILLEY – B. DELHORBE - F. RAMECOURT ADAM - C. MASCARO - MMES L. BOYAVAL - C. DEGRIS - B. CAMUS COLLIN, CONSEILLERS MUNICIPAUX – FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

**ABSENTS EXCUSES** : M. C. FRANÇOIS (PROCURATION A M. F. RAMECOURT ADAM) - MMES. M. GAUGUE – M. CARDOSO (PROCURATION A M. C. PAGLIA) – M. D. VIEILHOMME - MMES P. SERGENT (PROCURATION A MME. L. AUMIGNON) - V. DUBUS

*CHRISTOPHE MASCARO A ETE DESIGNE COMME SECRETAIRE DE SEANCE ET A ACCEPTE CETTE FONCTION.*

## **I – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - CONVENTIONNEMENT AVEC LE CDG 54 ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le règlement européen 2016/679 dit «RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) entre en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 € conformément aux articles 83 et 84 du RGPD).

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont notre collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, il apparaît que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics du GRAND EST qui en éprouveraient le besoin.

Il propose également la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données est une obligation légale pour toute entité publique.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, la convention d'adhésion à ce service détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, la lettre de mission du Délégué à la Protection des Données ainsi que la charte qu'il s'engage à respecter.

Je vous demande donc :

- de **MUTUALISER** ce service avec le CDG 54,
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54,
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54 comme étant notre Délégué à la Protection des Données
- de **PRECISER** que les crédits sont inscrits au BP 2018 – Chapitre 011 - compte 611

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST</b>
	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **II - BUDGET PRINCIPAL - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

La décision budgétaire modificative qui vous est présentée vise :

➤ en recettes de fonctionnement :

❖ à augmenter :

- le compte 773 mandats annulés sur exercice antérieur

➤ en dépenses de fonctionnement :

❖ à augmenter :

- le chapitre 023 Virement à la section d'investissement
- le compte 022 Dépenses Imprévues
- le compte 611 pour le traitement anti mousse des courts de tennis
- le compte 6135 Location de minibus
- le compte 615231 Signalisation verticale
- le compte 6232 concernant le jumelage
- le compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur

❖ à diminuer:

- le compte 6042 concernant les prestations de service du Club Ados
- le compte 61521 relatif à la dératisation des terrains
- le compte 615221 Travaux de bâtiments (en lien avec le projet de mandat)
- le compte 615231 Travaux de voirie (en lien avec le projet de mandat), la signalisation horizontale
- le compte 6748 Subventions exceptionnelles
- le compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 100 €.

➤ en recettes d'investissement :

❖ à procéder :

- au virement des crédits relatifs à la taxe d'aménagement inscrits au compte 10226 – Opération ONA au profit du compte 10226 – Opération OPFI

❖ à augmenter :

- le compte 021 Virement de la section de fonctionnement
- le compte 10223 Taxe locale d'équipement

➤ en dépenses d'investissement :

❖ à augmenter :

- le compte 2112 Terrains divers
- le compte 2152 Signalisation – panneaux entrée de ville
- le compte 2188 Aménagement intérieur du pavillon du gardien
- le compte 2313 Travaux d'aménagement du pavillon du gardien

- A augmenter pour l'opération n° 212 – Eclairage public :
  - . le compte 2041582 pour l'éclairage public LED de la Rue Henri Barbusse
- A augmenter pour l'opération n° 214 – Projet de mandat :
  - . le compte 2031 pour l'AMO – projet immobilier
  - . le compte 2115 pour l'acquisition de terrain
- ❖ à diminuer :
  - le compte 10223 concernant la taxe locale d'équipement – créances irrécouvrables
  - le compte 2158 relatif à l'aménagement de l'atelier et l'outillage du pavillon du gardien
  - le compte 2184 pour le mobilier de bureau VASA
  - le compte 2315 éclairage public LED – rue Henri Barbusse

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 176 917 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce dossier le 23 mai 2018.

Je vous demande donc :

- d'**ADOPTER** la décision budgétaire modificative n° 2 telle qu'annexée :

<i>INVESTISSEMENT</i>			
DEPENSES		RECETTES	
		021	VIR. DE LA SECT.FONCT. 173 101
10223	TLE Moutik-créances irrécouvrables -3 258	10223	TLE Moutik 3 816
2112	Terrains divers 15	10226-ONA	Taxe d'aménagement -190 000
2152	Panneaux entrées-sortie village 160	10226-OPFI	Taxe d'aménagement 190 000
	<b><i>Pavillon du gardien</i></b>		
2158	Aménagement atelier + outillage -2 000		
2184	Mobilier bureau VASA -4 600		
2188	Aménagement intérieur 3 000		
2313	Travaux aménagement 3 600		
2315	Eclairage public LED-rue Henri Barbusse -3 100		
-----			
Opération 212 - Eclairage public			
2041582	Eclairage public LED-rue Henri Barbusse 3 100		
-----			
Opération 214 - Projet mandat			
2031	AMO - projet immobilier 15 000		
2115	Acquisition de terrain Consorts PERINET 165 000		
<b>TOTAL INV.</b>	<b>176 917</b>	<b>TOTAL INV.</b>	<b>176 917</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
023	VIR. A LA SECTION D'INVEST.	173 101
022	Dépenses imprévues	7 159
611	Nettoyage et traitement anti-mousse tennis	100
61521	Nuisibles - dératisation terrain	-100
615221	Bâtiment (lien avec projet)	-90 000
615231	Voirie (lien avec projet)	-90 000
615231	Signalisation verticale	100
615231	Signalisation horizontale	-260
6042	Prestations de service Club Ados	-500
6135	Location minibus	500
6232	Jumelage	1 100
6748	Subventions exceptionnelles	-1 100
673	Titres annulés sur exercice antérieur	-500
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500
<b>TOTAL FONCT.</b>		<b>100</b>

RECETTES		
773	Mandats annulés sur exercice ant	100
<b>TOTAL FONCT.</b>		<b>100</b>

**Les conclusions du rapport  
mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

**III – COMPLEXE LUCIEN LACAILLE - CENTRE EQUESTRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

De 2010 à 2013, la ville de LA RIVIERE-DE-CORPS a procédé à des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du centre équestre pour un montant de 1 700 000 € TTC (pour mémoire : pas de récupération de TVA – mise à disposition d'une association).

Ces travaux ont consisté en :

- La transformation de l'ancien corps de ferme en bâtiment administratif, vestiaires sanitaires pour les adhérents et locaux sociaux pour le personnel,
- La création d'un manège poneys avec une tribune jury,
- La construction de boxes (3 bâtiments),
- La réalisation de locaux techniques (fumière, zones de stockage, silos).

Pour des raisons financières, des travaux moins urgents ont été repoussés ; il s'agit :

- De la lice de la carrière y compris le réseau d'assainissement,
- Des pare bottes du grand manège,
- Du système d'arrosage du grand manège y compris le cordon chauffant,
- De la « porcherie »,
- De l'aménagement du parvis du bâtiment administratif.

Il convient désormais de programmer ces travaux qui pourraient être réalisés en 2018 et 2019. Ils ont été estimés à 190 000 € TTC.

Je vous demande donc :

- d'**APPROUVER** le programme de travaux exposé ci-dessus,
- de **SOLLICITER** une aide auprès de Troyes Champagne Métropole,
- de **DEMANDER** l'autorisation de commencer les travaux préalablement à l'octroi de la subvention,
- de **PRECISER** que les crédits sont inscrits au BP 2018 et seront inscrits au BP 2019 - Opération 205 - comptes 2313 et 2315.

La commission des Finances et de la Gestion Publique a donné un avis favorable le 23 mai 2018.

**Les conclusions du rapport  
mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

**IV – NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT - REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT - RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS - ADOPTION D'UN REGLEMENT UNIQUE**

Pour mémoire, je vous rappelle qu'à compter du 3 septembre 2018, la semaine de 4 jours sera de nouveau appliquée au sein de notre école.

En conséquence, les règlements de fonctionnement de la restauration scolaire et des accueils de loisirs, dont les dernières modifications datent du 23 mai 2016, doivent faire l'objet de changements dans le cadre de la nouvelle organisation du temps scolaire définie par l'article D. 521-10 du 28 juin 2017.

Les modifications portent essentiellement sur :

- les changements d'horaires,
- la création d'un temps périscolaire pour les élémentaires,
- les procédures d'inscriptions.

Dans ce cadre, il vous est proposé de rassembler dans un document unique les règlements de fonctionnement des accueils de loisirs et de la restauration

Je vous propose donc :

- d'**APPROUVER** les différentes modifications des règlements de fonctionnement concernant la restauration scolaire et les Accueil de Loisirs,
- de **PRECISER** que ces règlements de fonctionnement feront l'objet d'un document unique,
- d'**ANNULER** toutes les délibérations antérieures portant sur les règlements de fonctionnement.

La commission Enfance – Jeunesse – Politique Familiale a émis un avis favorable le 15 mai 2018.

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

**V – PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE DECOUVERTE - ECOLE ELEMENTAIRE ALPHONSE DAUDET**

La classe de CM2 de Monsieur TOSQUES (27 élèves) de l'école élémentaire Alphonse Daudet souhaite participer à un séjour nature et kayak au centre AEPA de Chappes du 11 au 14 juin 2018.

Cette classe a pour objectif de découvrir la nature, de sortir de son environnement quotidien et de pratiquer l'activité kayak en milieu naturel. Ce projet a été validé par l'Inspection Académique pour sa partie pédagogique.

Le budget prévisionnel est de 3 695 € comprenant le transport, l'hébergement et les activités. Ce projet est financé par les familles à hauteur de 80 €/élève (2160 €) et la coopérative scolaire (535 €).

Il est également demandé une participation financière de 1 000 € à la commune.

Je vous propose donc :

- d'**ACCEPTER** le financement à hauteur de 1 000 €,
- de **PRECISER** que ces crédits sont prévus au BP 2018 - Chapitre 65 - Compte 658

La commission Enfance Jeunesse et Politique Familiale a émis un avis favorable le 15 mai 2018.

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

## VI – NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT - ADOPTION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LE PERISCOLAIRE DU MATIN

Dans le cadre de la nouvelle organisation du temps scolaire et le changement des horaires de l'école, une nouvelle tranche horaire d'accueil périscolaire du matin est créée à savoir la tranche 8 h 20 – 8 h 50 où il vous est proposé d'appliquer le même tarif que le périscolaire du soir.

Je vous propose donc :

- de **CREER** une nouvelle tranche horaire d'accueil périscolaire du matin telle qu'exposée ci-dessus,
- d'**APPLIQUER** à cette tranche à compter du 3 septembre 2018 :

		TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
		0 - 300	301 - 900	> 900
ACCUEIL DU MATIN 8 h 20 – 8 h 50	Quotient Ribocortins	0,64 €	0,80 €	0,88 €
	Extérieurs	1,33 €	1,58 €	1,78 €

- de **PRECISER** que les dispositions contenues dans la délibération du Conseil Municipal n°46/15 du 10 décembre 2015 concernant la tarification des activités périscolaires continueront de s'appliquer pour toutes les tranches horaires déjà existantes et s'appliqueront également à la tranche nouvellement créée.

La commission Enfance-Jeunesse et Politique Familiale a émis un avis favorable le 15 mai 2018.

### Les conclusions du rapport mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0



\*\*\*\*\*

Communications du Maire :

Article L-2122-22 du C.G.C.T. - Délégations du Maire

Nu- méro	Catégorie	Objet	Titulaire/Adresse	Observations	Montant € HT	Montant € TTC
DM 05/18	MARCHÉS PUBLICS	AVENANT N° 1 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PAVILLON DU GARDIEN EN BUREAUX COMPLEXE LACAILLE LOT N° 1 (démolition, cloisonnement, revêtement de sols, faïence)	S.A.R.L. DOUCET PHILIPPE	Pose d'un plafond suspendu et réparation d'un mur (BA 13)	1 056,00 € Avenant n° 1  Portant le marché initial à 13 843,50 € pour la tranche ferme	1 267,20 € Avenant n° 1  Portant le marché initial à 16 612,20 € pour la tranche ferme
DM 06/18	MARCHÉS PUBLICS	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PAVILLON DU GARDIEN EN BUREAUX – COMPLEXE LACAILLE  AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE		Effet à compter du 24 avril 2018.		
		LOT 1 : Démolition, cloisonnement, revêtements de sols, faïence	SAS DOUCET PHILIPPE 94 avenue du Général Leclerc 10300 SAINTE SAVINE		580,00 €	696,00 €
		LOT 3 : Plomberie, chauffage	MASSON SAS 4 rue Marc Verdier 10150 PONT SAINTE MARIE		613,00 €	735,60 €
		LOT 4 : Electricité, ventilation	SARL CRM ELEC 34 route du Lac d'Orient 10220 ROUILLY		546,92 €	656,30 €

			SACEY			
		TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE			1 739,92 €	2 087,90 €
DM 07/18	MARCHÉS PUBLICS	AVENANT N° 1 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PAVILLON DU GARDIEN EN BUREAUX COMPLEXE LACAILLE LOT N° 5 (peinture)	Entreprise LAGARDE ET MEREGNANI – Agence CHARRIER	Reprise d'enduit suite à la démolition des cloisons et à la mise en peinture des grilles de châssis du sous- sol	1 540,00 € Avenant n° 1  Portant le marché initial à 10 838,10 €	1 848,00 € Avenant n° 1  Portant le marché initial à 13 005,72 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 35.

**AFFICHAGE LE 4 JUIN 2018**